

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Francis ROUX, ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel.

Trois pouvoirs sont enregistrés.

Christelle DALBOS est absente en début de séance et rejoint le Conseil municipal à 19h30. Francis ROUX informe l'assemblée que Karine LEGRAND, adjointe, est d'astreinte ce soir et remercie les membres présents de bien vouloir l'excuser en cas d'appel téléphonique.

Le Maire présente le nouveau Directeur Général des Services, Saïd BELAIDI, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre.

Enfin, Claire LOPEZ est désignée secrétaire de séance.

RAPPORT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Maire rend compte des activités qui se sont déroulées sur la commune depuis la dernière assemblée.

L'été a été marqué par la caravane des sports (environ 1050 enfants). Celle-ci sera reconduite à la Toussaint.

Concernant la saison à Iloa, la qualité de l'eau a permis la baignade du 6 juillet au 31 août malgré la canicule ; un bilan de la paillote sera présenté en commission.

Les cérémonies du 14 juillet et de la libération de Thiers (25 août) sont évoquées ainsi que la visite de la Préfète dans une entreprise coutelière, la remise à l'hôpital de trois climatiseurs mobiles par la Région, les permanences foraines des élus (1^{er} août, 5 septembre et la prochaine le 30 octobre), ainsi que le prêt aux associations de cinq barnums offerts par la Région (d'une valeur de 6 500,00 euros).

À la rentrée, 806 élèves sont accueillis (814 l'an passé), avec une fermeture de classe et la mise en place, à la demande de l'Éducation nationale, d'un accueil regroupé des moins de trois ans (classe TPS). Il évoque également la réussite du forum des associations (120 associations présentes), de la foire au pré, des Journées du patrimoine, de l'exposition de la Médiathèque pour le bicentenaire de la photographie et la première journée de formation des élus organisée en partenariat avec l'Association des maires de France.

Sur les travaux, il cite la rénovation des bureaux de la gendarmerie en site occupé, environ 114 500,00 euros de travaux dans les écoles, des éclairages LED générateurs d'économies d'énergie (52 000,00 euros au terrain annexe de rugby), le remplacement de l'escalier de la Maison des sports (60 000,00 euros) et le démarrage des travaux de la place Saint-Genès, dont le projet a été revu pour conserver un maximum de places de stationnement.

Philippe BARRAU revient sur le FCTVA : la collectivité devant être propriétaire de l'équipement concerné pour en bénéficier, il estime que la commune ne peut y prétendre pour l'opération évoquée au précédent conseil. Le Maire rappelle que les travaux datent de la précédente municipalité, que le fonds de concours de TDM a été négocié en compensation, et demande aux services de vérifier les délibérations.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 1 : Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2026

Le procès-verbal est soumis à l'assemblée sans observation

Délibération 2 – Motion de soutien à la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles

Claire LOPEZ présente cette initiative de la société civile, portée par plus de 150 associations et signée par 165 députés, qui vise l'ouverture d'un débat parlementaire sur une loi intégrale de prévention et de protection, à la suite de faits d'actualité récents. Elle souligne le rôle de l'échelle locale et les actions déjà conduites sur le territoire. Philippe BARRAU note que la proposition de loi est désormais en discussion à l'Assemblée nationale ; le Maire répond qu'il est toujours utile d'enrichir le débat.



Délibération 3 – Association Coutellia : désignation des représentants

Le Maire rappelle que la création de l'association, entre la CCI, la Ville et TDM, vise à pérenniser le festival (environ 7 000 entrées par an) et à ouvrir la voie au mécénat d'entreprise. Il propose de désigner Louis-Emmanuel BODINAT et lui-même comme représentants de la Ville.

Délibération 4 – Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI), avenant n° 3

L'avenant reconduit pour un an le contrat en faveur des primo-arrivants, pour un financement de 60 000,00 euros réparti sur trois axes : accompagnement social, apprentissage du français, accès à l'emploi. Le Maire précise que la Ville ne participe pas financièrement mais accueille la plupart des actions dans ses locaux.

Délibérations 5 et 6 – Mandats spéciaux du Maire (rencontres « Cœur de Ville » à Laval ; congrès des maires à Paris)

Francis ROUX quitte la salle et confie la Présidence de séance à Bernard DUNIAT, 1^{er} Adjoint. Bernard DUNIAT préside les débats. Il présente les deux déplacements, les 5 et 6 novembre 2026 à Laval, puis du 24 au 26 novembre 2026 à Paris, et le remboursement des frais sur justificatifs. De retour à la Présidence à l'issue des votes, le Maire explique que *Cœur de Ville* permettra de positionner Thiers pour la suite du dispositif et pour l'ANRU 3, et qu'il se rendra au Congrès avec un agent communal, notamment pour étudier l'installation de toilettes automatiques. Philippe BARRAU indique qu'il voit d'un très bon œil la participation du Maire à ce congrès.

Délibération 7 – Dissolution de la SPL Gaïa

Le Maire expose que la SPL, détenue à 48,00 % par la Ville, a vu son activité s'effondrer avec les difficultés de l'expérimentation *Territoire zéro chômeur*. Seul le pôle foncier (ferme de Lucien, friche ITW) subsiste. Il est proposé d'approuver le principe de la dissolution, avec une liquidation amiable à l'horizon de mars 2027, et la reprise des biens par TDM, compétente en matière économique. Philippe BARRAU déplore la gestion passée, rappelle l'opposition du groupe auquel il appartient, au rachat d'ITW et signale deux risques : une action du liquidateur sur la ferme de Lucien et le coût non chiffré de la dépollution. Francis ROUX s'associe à ce regret et souhaite que les deux entreprises encore actives soient sauvées, l'État devant se prononcer en décembre. L'opposition affirme son soutien si tout est fait en ce sens.

Délibérations 8 et 9 – Indemnités de fonction et majoration

La délibération du 14 avril 2026, qui regroupait indemnités et majoration, doit être reprise en deux votes distincts à la demande de la sous-préfecture. Les taux proposés sont inférieurs au maximum légal. Le Maire chiffre l'économie à environ 15 000,00 euros par an, à laquelle s'ajoute l'équivalent de 14 000,00 euros d'astreintes assurées sans indemnité par les élus. À une question de l'opposition, il est répondu que les indemnités sont stables, l'équipe ayant réduit le nombre d'élus indemnisés. Le second vote porte sur la majoration de 20 % applicable au Maire et aux adjoints en raison du statut de chef-lieu d'arrondissement. Le Maire annonce la remise prochaine de l'étude de la DGFIP et, mi-octobre, de l'audit financier, que Philippe BARRAU demande à recevoir avant la commission.

Délibération 10 – Caution pour les badges des bornes de la rue du Bourg

Pour les accès ponctuels en dehors des horaires d'ouverture des bornes (06h00 à 11h00), un badge est mis à disposition moyennant une caution de 150,00 euros.

CULTURE

Délibération 11 – Convention « Les Jeunes Pousses » 2026-2027

La saison culturelle jeune public est mutualisée entre quatre communes et deux communautés de communes ; la participation de Thiers est de 3 800,00 euros, le spectacle de lancement aura lieu le 03 octobre 2026 à la salle Espace. Hanifé OZKAN s'interroge sur l'avenir du service culturel après le départ



de son directeur. Le Maire répond que les moyens seront redéployés plutôt que remplacés poste pour poste, que l'organigramme sera présenté vendredi 25 septembre 2026 aux instances paritaires et qu'il revient à la directrice de la salle Espace d'organiser la saison.

AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération 12 – Règlement intérieur des services périscolaires et de la restauration scolaire

Le règlement de 2021 est actualisé pour intégrer les nouveaux tarifs et une gradation des mesures face aux comportements inadaptés, de l'information des familles à l'avertissement écrit. Isabelle LAVEST rappelle que le groupe auquel elle appartient aurait préféré une hausse plus progressive et s'inquiète de l'effet sur la fréquentation. Claire LOPEZ répond que la hausse de 20,00 % de la cantine reste inférieure à celle des denrées, qu'une tarification sociale sera instaurée et que le forfait de garderie de 36,00 euros par trimestre demeure très inférieur à celui d'autres communes. Le Maire ajoute que le coût réel d'un repas est de 13 à 18,00 euros pour 3,60 euros facturés. Il annonce également des assises de l'école dès octobre 2026 et rappelle l'existence d'aides ponctuelles via le CCAS.

CADRE DE VIE

Délibération 13 – Rénovation énergétique du 35 rue de Lyon : majoration du loyer

Le Maire rappelle l'état de *passoire énergétique* des logements de la gendarmerie. Le ministère de l'Intérieur ne pouvant amortir l'investissement sur cinq ans comme prévu, la majoration est portée à 6,00 % du loyer, soit 8 975,22 euros par an sur 17 ans, avec remboursement du solde par soult en cas de départ anticipé. L'opération est aidée par l'État et le département. Philippe BARRAU regrette le refus par l'Architecte des Bâtiments de France de l'isolation par l'extérieur d'une partie du bâtiment ; le Maire partage cet avis.

URBANISME

Délibérations 14 et 15 – Servitudes Enedis (parcelles ZB69 et ZV267)

Deux conventions au profit d'Enedis : l'enfouissement d'une ligne de 20 kV sur la parcelle ZB69 (La Moulade) et l'implantation d'un poste de distribution sur la parcelle ZV267 (Les Grilles), à l'extrémité de l'aire de grand passage.

COMMERCE

Délibération 16 – Liste des locaux susceptibles d'être assujettis à la taxe sur les friches commerciales

La liste annuelle doit être transmise à l'administration fiscale avant le 1^{er} octobre. Un élu d'opposition doute de l'effet incitatif de la taxe et demande son produit. Le Maire l'estime à environ 87 000,00 euros, souligne que nombre de locaux vacants sont inadaptés (sans sanitaires, inchauffables, inaccessibles) et annonce des *études flash* financées par la Banque des Territoires. Christophe CAPRON y voit un outil parmi d'autres de lutte contre la vacance commerciale.

FINANCES

Délibération 17 – Décision modificative n° 3 du budget principal

Le remboursement par l'assureur du sinistre d'un violoncelle municipal justifie l'inscription de 1 540,00 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la réparation de l'instrument.

Délibération 18 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La loi de finances pour 2026 fusionne, au 1^{er} janvier 2027, deux taxes sur les logements vacants ; la Ville doit délibérer de nouveau et propose de maintenir le taux de 16,91 %. Le produit de l'ancienne taxe s'est élevé à 342 147,00 euros en 2025, et les exonérations sont inchangées. Philippe BARRAU juge la taxe inadaptée à un territoire où de nombreux immeubles sont inhabitables. Le Maire répond que les aides à la rénovation ont progressé et que le service de l'urbanisme accompagnera les demandes d'exonération.



MARCHÉS PUBLICS

Délibération 19 – Médiathèque : avenants

Deux avenants en moins-value clôturent l'opération. Les services assurent que ces délibérations prennent fin, hors imprévu.

Délibération 20 – Rénovation thermique du 35 rue de Lyon : lots 3 et 4

Avis favorable de la commission du 08 septembre 2026.

Délibération 21 – Groupe scolaire George Sand : arrêt des prestations de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle que cette opération, évaluée à 10,9 millions d'euros TTC, avait été décidée sans concertation suffisante et n'est plus soutenable au regard de l'audit financier. Il propose l'arrêt du marché du cabinet APM & Associés, suspendu depuis mai 2025 au stade de l'avant-projet sommaire, et une négociation sur les frais restants, de l'ordre de 90 000,00 euros. Philippe BARRAU, partageant ses interrogations sur le projet, demande que l'entretien de l'école, notamment la toiture, ne soit pas négligé ; le Maire indique qu'une réparation est prévue et que la vidéo protection sera renforcée face aux intrusions sur le toit.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 22 – Mise à jour du tableau des emplois

Interrogée sur une éventuelle création nette, la majorité précise qu'il s'agit d'un redéploiement à périmètre constant.

Délibération 23 – Protection sociale complémentaire

Le débat obligatoire se tient dans les six mois suivant l'élection.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 24 – Décisions du Maire

Le Maire rend compte des décisions. Philippe BARRAU invite à la prudence sur les modifications de marchés ; le Maire précise que l'entreprise a pris en charge la moitié du surcoût de la grue rue Prosper Marilhat, dont le chantier reprend la semaine du 28 septembre 2026 pour s'achever.

QUESTIONS DIVERSES

Louis-Emmanuel BODINAT présente le bilan estival d'Iloa. Le Maire indique que 4 zones de baignade ont été aménagées après le drame de l'an passé et que l'achat d'un ponton et de dispositifs d'ombrage est envisagé. Plusieurs élus soulignent l'enjeu de l'apprentissage de la nage et de la communication sur les cours existants.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire suspend la séance à 22h05 et donne la parole au public. Le prochain Conseil municipal se tiendra le 10 novembre 2026 à 19h00, en salle Tournilhac.

